



Coalition des
Montérégiennes

Projet de paysage humanisé des collines Montérégiennes

Commentaire de la Coalition des Montérégiennes dans le cadre de la démarche de consultation publique
en vue de l'obtention du statut de paysage humanisé pour les collines Montérégiennes

Remis à la Communauté métropolitaine de Montréal

29 novembre 2024

À propos de la Coalition des Montérégiennes

La Coalition des Montérégiennes est née en 2021 de la volonté de 13 organismes de conservation d'unir leur voix, leur vision et leurs démarches pour relancer et même accélérer les efforts de concertation en vue de protéger et faire reconnaître les collines Montérégiennes et leurs corridors de connectivité tant pour leur valeur de conservation intrinsèque que pour les services écologiques qu'elles procurent et leur rôle comme pôle d'attractivité.

La Coalition regroupe les organismes de conservation œuvrant sur chacune des collines dont certains ont un rayonnement national ou régional ou sont à l'œuvre depuis plus de 50 ans.



Une implication active de plus de 15 ans dans le dossier

Les organismes membres de la Coalition sont impliqués depuis les tout premiers débuts, soit en 2008, dans les démarches pour une reconnaissance et une protection des Montérégiennes qui ont été entreprises par le Conseil régional des élus de la Montérégie Est et reprises par la CMM.

En 2021, la Coalition a salué l'initiative de la CMM de mettre sur pied un groupe de travail regroupant des représentants de toutes les municipalités et MRC concernées ainsi que les membres de la Coalition. Cette initiative a permis la réalisation du *Plan d'action pour la reconnaissance et la protection des collines Montérégiennes* (PARPCM) qui comprend entre autres, des actions pour qu'une protection s'opère notamment par le biais de l'obtention d'un statut.

En 2022, en soutien à la vision et à l'élaboration du PARPCM, la Coalition a produit un grand plan régional et des plans de conservation et de connectivité pour chacune des collines montérégiennes. Depuis, la Coalition poursuit ses démarches auprès des instances publiques et privées pour assurer le financement et le suivi de l'ensemble des plans de conservation pour les Montérégiennes.

De façon soutenue, la Coalition a participé depuis les deux dernières années aux réflexions et travaux des comités qui ont été mis en place dans le cadre des démarches pour l'obtention d'un statut de paysage humanisé pour les collines sur son territoire soit, Oka, Mont Royal, St-Bruno, St-Hilaire et Rougemont.

Un statut bénéfique pour les Montérégiennes

Les principales raisons pour lesquelles la Coalition des Montérégiennes appuie la démarche de la CMM pour l'obtention d'un statut de paysage humanisé :

- **Un premier geste de reconnaissance tangible.** Bien que la démarche proposée ne couvre qu'une partie des Montérégiennes, le statut de paysage humanisé pour les collines situées sur le territoire de la CMM sera le premier geste tangible d'une reconnaissance de cet ensemble emblématique du sud du Québec.
- **Une priorisation en faveur de la biodiversité.** Considérant que les Montérégiennes comprennent une biodiversité exceptionnelle et menacée et que dans certains cas, ces collines sont parmi les derniers massifs forestiers de superficies appréciables capables de maintenir la diversité de la flore et de la faune représentative des régions les plus méridionales du Québec, le statut de paysage humanisé, en priorisant la biodiversité, s'inscrit comme un outil de protection incontournable.
- **Une protection basée sur un engagement volontaire.** Ce statut a l'avantage de tenir compte des spécificités de chacune des collines et de se définir dans le respect des volontés et engagements des propriétaires et acteurs sur le territoire.
- **Une démarche engagée des municipalités.** L'engagement des municipalités dans la démarche et dans la mise en œuvre du plan de conservation apporte une confiance dans l'atteinte des objectifs de protection souhaités pour les Montérégiennes.
- **Un appui soutenu du gouvernement.** L'engagement financier du gouvernement pour la mise en œuvre et ses exigences quant aux suivis des actions nous apparaissent comme des éléments favorisant le succès de la démarche.

Des éléments à considérer dans la poursuite des démarches :

- **L'importance de la connectivité entre les milieux naturels.** La protection de la biodiversité passe forcément par l'intégration des milieux naturels à des réseaux interconnectés. L'adoption d'une vision intégrée du maintien et de la restauration de la connectivité écologique nous apparaît déterminante pour que les objectifs de protection de la biodiversité des collines soient atteints. La connectivité écologique devrait être considérée prioritaire dans les plans de conservation qui seront produits.
- **L'harmonisation des programmes de financement et des mesures de protection.** Considérant que le statut de paysage humanisé octroie un type de protection de niveau 5 sur un territoire donné, il sera important de s'assurer que ce dernier n'empêche pas une protection de niveau plus élevé à

l'intérieur de ce même territoire. Cette situation peut se présenter par exemple dans le cas de programmes de financement assurés par le gouvernement fédéral pour les habitats d'espèces en péril. L'obtention du statut de paysage humanisé exigera que des ajustements soient faits pour une harmonisation des programmes entre les niveaux provincial et fédéral pour assurer qu'aucun acquis en matière de protection ne soit perdu.

- **Une gouvernance adaptée aux réalités des municipalités pour une efficacité réelle de l'application du statut.** La mise en place des mesures de suivi et de reddition de compte devra tenir compte des réalités diverses des municipalités qui n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour assumer les responsabilités liées au maintien du statut. L'ajout de ressources financières ou humaines pourrait s'avérer essentiel dans certains cas.
- **Une gouvernance qui implique les organismes de conservation.** Nous ne saurions trop insister sur l'importance d'inclure les organismes de conservation dans les structures de gouvernance qui seront mises en place. Les organismes de conservation connaissent bien le territoire et les enjeux de conservation, ils sont en lien constant avec les membres de leurs communautés respectives et sont des alliés des municipalités et gouvernements dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de conservation.
- **Étendre le statut à l'ensemble des collines Montérégiennes dans le respect des spécificités du milieu.** La reconnaissance et la protection des Montérégiennes comme ensemble unique et emblématique du Québec ne peut réellement prendre tout son sens qu'en y intégrant éventuellement les 10 collines. Comme mentionné plus haut, il sera essentiel toutefois de respecter la spécificité de chaque colline et communauté.
- **Besoin d'information continue et de sensibilisation aux avantages du statut.** Considérant que le statut de paysage humanisé est relativement nouveau au Québec et que l'Île Bizard est le seul territoire bénéficiant de ce statut, des énergies et des ressources devront être déployées pour mieux le faire connaître particulièrement auprès des élu(e)s et propriétaires des collines montérégiennes hors du territoire de la CMM.

En conclusion

La Coalition des Montérégiennes réitère, par la présente, son appui à la CMM dans sa démarche pour l'obtention d'un statut de paysage humanisé pour les collines Montérégiennes sur son territoire.

Nous saluons son leadership et nous espérons que cette démarche mènera éventuellement à une reconnaissance et une protection pérenne et efficace pour l'ensemble des collines Montérégiennes.